

## Vers des instruments financiers extérieurs efficaces, au service d'une politique de développement multi-acteurs

*Position politique devant être adoptée par le Conseil Politique PLATFORMA, lors de la réunion du 26 avril*

**Nous, représentants politiques de PLATFORMA – coalition de plus de 100.000 gouvernements locaux et régionaux pour une coopération au développement entre l'Europe et ses pays partenaires – appelons les institutions européennes et les Etats membres à adopter les recommandations suivantes, compte tenu de la révision à mi-parcours des instruments financiers extérieurs, ainsi que de la future période de programmation.**

### Considérant :

- L'universalité des Objectifs de Développement Durable et la reconnaissance de l'importance clé de la **participation multi-acteurs** pour atteindre ces objectifs ;
- La prise de position commune entre les OSC et les autorités locales dans le contexte du Forum Politique pour le Développement, sollicitant le soutien de l'UE pour une approche multi-acteurs dans le développement ;
- La première version de l'évaluation des instruments financiers extérieurs, et en particulier de l'Instrument de Coopération au Développement, soulignant en particulier que la composante « autorités locales » du programme OSC-AL n'a pas atteint son potentiel, notamment en raison de **modalités inadaptées et de capacités insuffisantes des Délégations de l'Union européenne** ;
- Que relever les défis avec une approche locale permet une réelle mise en œuvre du principe de différenciation, et qu'une telle approche est la meilleure façon d'aborder les **inégalités au sein des pays**.

### Nous recommandons donc :

- Que la politique européenne de coopération pour le développement continue à se fonder sur des valeurs, dans le but d'éradiquer la pauvreté et les inégalités. A cet égard, nous appelons l'UE à **s'appuyer sur l'action internationale des gouvernements locaux et régionaux** pour mettre en œuvre la politique européenne de développement dans tous les pays partenaires, y compris dans les pays qui ne sont plus éligibles à recevoir ces fonds, les pays à revenu intermédiaire, et les pays à revenu intermédiaire supérieur.
- **Une approche politique et stratégique** pour coopérer avec les gouvernements locaux et régionaux dans les pays partenaires, notamment pour appliquer les principes de l'efficacité du développement – et en particulier garantir l'appropriation locale. Les délégations de l'UE doivent mettre en place des dialogues réguliers et des consultations systématiques avec les gouvernements locaux et régionaux – de préférence avec leurs associations représentatives au niveau national ou régional – afin de concevoir des programmes de développement, de définir les modalités financières les plus appropriées, ainsi que dans le processus de suivi et contrôle. A cet égard, une **feuille de route pour la coopération avec les gouvernements locaux et régionaux** pourrait être rédigée par les délégations européennes de chaque pays.
- L'inclusion systématique du **renforcement des capacités** pour les gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations dans les programmes de développement de l'UE dans les pays partenaires, et la reconnaissance que les **gouvernements locaux et régionaux** impliqués à travers des coopérations décentralisées (Nord-Sud, Sud-Sud) sont des acteurs cruciaux pour soutenir leurs homologues dans des pays partenaires.

## Nous demandons aux institutions européennes de :

- Prendre en compte toutes les **spécificités des autorités locales et régionales en tant que niveau de gouvernance** afin de respecter les engagements pris par l'UE de collaborer avec les autorités locales au sein de dialogues multi-acteurs<sup>1</sup>. Les gouvernements locaux et régionaux sont à la fois des décideurs politiques et des prestataires de service de plein droit, liés par un cadre juridique national. Les programmes de l'UE devraient donc le reconnaître, par exemple en simplifiant les règles financières et en autorisant le soutien aux fonctionnaires du gouvernement local.
- Concevoir **de nouvelles modalités financières** correspondant davantage aux spécificités des gouvernements locaux et régionaux dans les pays partenaires. Par exemple, des modalités spécifiques pourraient être incluses dans le soutien budgétaire, pour que les fonds soient convenablement décentralisés et bénéficier à la population au niveau local, ainsi qu'à la mise en œuvre des ODDs.
- Reconnaître que les gouvernements locaux et régionaux ne sont pas limités à un secteur isolé, mais sont des **parties prenantes pertinentes dans un grand nombre de domaines politiques** couverts par les différents instruments financiers européens, comme la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains ; la lutte contre le changement climatique et l'adaptation ; l'agriculture et les politiques de sécurité alimentaire ; la prestation de services publics (accès à l'eau et assainissement, distribution de l'électricité, santé, éducation, accès aux espaces publics et aux infrastructures, etc.) ; développement économique local, résilience, mobilités humaine et politiques, transitions démographique ; urbanisation etc. A cet égard, nous demandons à la Commission européenne et aux délégations dans les pays partenaires d'inclure **les gouvernements locaux et régionaux dans tous les programmes liés à leurs compétences**.
- Considérer le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans les pays de transit et d'accueil des réfugiés. Considérant une estimation selon laquelle les réfugiés vivent en moyenne 17 ans dans les camps de réfugiés, le **défi de la migration doit être incorporé dans une perspective à long-terme**, qui aborde parallèlement les politiques urbaines et de développement économique local. Augmenter la participation effective des gouvernements infranationaux et la rendre clé pour aborder les causes fondamentales de la migration.
- Adopter systématiquement une Approche Territoriale au Développement Local à travers les délégations de l'UE afin de renforcer la participation des citoyens auprès de gouvernements locaux démocratiques et redevables, tout en garantissant **une décentralisation de qualité** accompagnée du renforcement des capacités de gouvernance nécessaire pour participer à des échanges multi-acteurs à tous les niveaux. A cet égard, nous accentuons le fort potentiel d'une **programmation conçue pour impliquer simultanément les gouvernements locaux et régionaux et les organisations de la société civile**.
- Impliquer les représentants des gouvernements locaux et régionaux qui pourraient bénéficier ou seraient affectés par des retombées des fonds fiduciaires de l'UE et mécanismes de mixage dans la gouvernance et la prise de décisions de ces derniers.

PLATFORMA est le réseau des gouvernements locaux et régionaux et leurs associations engagées dans la coopération décentralisée entre l'Europe et les pays partenaires. PLATFORMA a 34 membres : des associations nationales, européennes, et internationales, ainsi que des gouvernements locaux et régionaux individuels. Le Secrétariat de PLATFORMA est accueilli par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) (plus d'information sur [www.platforma-dev.eu](http://www.platforma-dev.eu)).

Depuis sa création, PLATFORMA a collaboré activement avec les institutions européennes pour informer et participer fructueusement à l'élaboration de la politique européenne de développement avec deux objectifs principaux : i. renforcer le soutien de l'UE à la gouvernance locale dans les pays partenaires ; et ii. renforcer le soutien de l'UE à la coopération décentralisée comme moyen de mise en œuvre de la coopération au développement.

En 2015, PLATFORMA a conclu un partenariat stratégique avec la Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DG DEVCO) de la Commission européenne, par lequel les signataires s'engagent à réaliser des actions fondées sur des valeurs et objectifs communs afin de lutter contre la pauvreté et l'inégalité dans le monde et de promouvoir la démocratie et le développement durable.

<sup>1</sup> Communication de la Commission européenne « [Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement](#) », ainsi que les [conclusions du Conseil](#) de Juillet 2013